

Notes rédigées pour Scott Tessier, Président directeur général
« Renforcer la confiance grâce à l'innovation réglementaire »

Conférence de Noia, 4^{ème} session : Intervenir dans un
environnement extracôtier - mercredi 19 juin 2019

- Merci Jason, je remercie également NOIA de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui et pour votre engagement constructif auprès du C-TNLOHE.
- Au nom de notre Office, je souhaite également la bienvenue aux visiteurs de St. John's.
- Hier, j'ai pris plaisir devant le match de basket de Jim Keating et j'ai pensé faire honneur aux héros de l'ombre du championnat des Raptors. Les arbitres sont à l'image des organismes de réglementation : un mauvais arbitre et la partie est finie pour tout le monde!
- Sur cet aparté, comme vous pouvez le constater, c'est reparti pour un tour et je ne pense pas qu'il n'y ait jamais eu meilleur moment pour être le PDG du C-TNLOHE.
- Je tiens à remercier notre Office et les gouvernements fédéraux et provinciaux pour leur honorable contribution permanente. Notre président suppléant Roger Grimes et le membre du conseil d'administration Ted O'Keefe se joignent à nous cette semaine. Wes Foote, un autre membre du conseil est quant à lui bien occupé ces jours-ci, vous en saurez plus d'ici quelques instants. Nous espérons que la liste des membres de notre conseil sera complétée dans un avenir très proche.
- Des changements importants sont à l'œuvre en termes d'autorisations environnementales au sein desquelles travaillent les organismes réglementaires énergétiques canadiens. Il serait vain d'ignorer que les

attentes du public, du gouvernement et de l'industrie envers les organismes de réglementation n'ont jamais été aussi élevées.

- Malcolm Sparrow, professeur émérite de la Harvard Kennedy School, a brillamment articulé, dès 2000, les défis auxquels font face les organismes de réglementation quand il a écrit les mots qui s'affichent à l'écran.
- Maintenant que nous travaillons dans le monde que le professeur Sparrow avait visualisé, nous anticipons une importante croissance des activités extracôticières dans les prochaines années, ainsi que de grandes avancées grâce à la numérisation et à d'autres formes d'innovation... et dans le même temps, les conditions environnementales extracôticières semblent devenir de plus en plus préoccupantes.
- Nous sommes conscients que notre travail en tant qu'organismes réglementaires est important pour toutes vos affaires, pour les économies provinciales et nationales et pour notre environnement. Bien que notre rôle soit plus complexe que jamais, nous sommes engagés à donner le meilleur de nous-mêmes.
- Malgré tous ces changements, un détail reste immuable, que chacun soit bien assuré, nous ne transigerons pas sur la sécurité et la protection environnementale.
- J'ai chaque jour l'honneur de travailler avec une équipe composée de près de 100 personnes hautement-qualifiées, expérimentées et compétentes; plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs présentes ici-même. Elles se concentrent exclusivement sur ces valeurs tout en travaillant à renforcer la confiance du public et de ceux que nous réglementons grâce à un régime réglementaire qui, comme vous l'avez entendu cette semaine, se doit d'être compétitif, innovant et de renommée mondiale.
- Je vais débiter par un point sécurité sur la violente tempête de novembre dernier.

- Notre enquête sur le déversement de pétrole dans le champ de White Rose se poursuit. D'un point de vue réglementaire, les étapes que Husky a suivies depuis ont été prudentes et appropriées. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur le suivi des effets de la tempête au niveau des installations extracôtières, ces dernières ayant toutes été affectées.
- Comme bon nombre d'entre vous le savent déjà, cette tempête a été la plus dévastatrice que la région ait connue depuis la catastrophe d'Ocean Ranger en 1982. Toutefois, grâce aux avancées en matière de sécurité extracôtière, aucun blessé n'est à déplorer.
- Après la tempête, nous avons travaillé avec les exploitants pour déterminer et partager les leçons que nous avons tirées de cet incident et pour évoquer les occasions de s'améliorer. Ces points ont aussi été abordés cette semaine avec nos homologues lors d'une réunion du Forum international de la réglementation.
- Un excellent atelier a eu lieu localement le mois dernier avec les exploitants, qui mène à de plus amples améliorations.
- Je suis convaincu que les exploitants disposent maintenant d'un ensemble de protocoles de météo défavorable plus clairs et robustes pour appliquer de meilleures mesures d'atténuation afin de réduire et de gérer les risques... avant, pendant et après de graves tempêtes.
- Le C-TNLOHE réglemente en toute sécurité et avec succès l'espace extracôtière depuis plus de 30 ans.
- Cependant, le temps apporte son lot d'innovations et nous devons autoriser le développement de ces dernières, tout en gardant l'industrie plus sécurisée que jamais.
- Nombre d'entre vous connaissent maintenant l'IRRZPE, l'Initiative de

renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières. Il s'agit d'un partenariat fédéral-provincial qui travaille étroitement avec les deux Offices extracôtiers.

- Faisant concurrence au travail de l'IRRZPE, l'Initiative en matière de santé et sécurité au travail (SST) dans la zone extracôtière de l'Atlantique modernise les réglementations SST.
- Le groupe de projet pour la réforme réglementaire du C-TNLOHE et d'autres membres du personnel travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements et l'OCNEHE. Ils se concentrent actuellement sur la gestion des innovations du C-TNLOHE qui émergeront des nouvelles réglementations et comprendront toute notre documentation, dont nos documents d'orientation et nos descriptions de poste.
- Un plan d'engagement des intervenants est en cours de développement pour consultation à propos des nouvelles directives de l'Office établies début 2020, après que les nouvelles réglementations ont été rendues publiques.
- Hier, Peter Larden d'ExxonMobil a évoqué la possibilité de s'orienter sur une approche plus axée sur la performance pour la durée de nos autorisations d'exploitation. Un propos qui me parle également.
- Notre personnel prend aussi part à l'effort collectif visant à simplifier la sélection des appareils de forage.
- J'aimerais que l'industrie adopte une approche plus coordonnée et concentrée dans le domaine de l'engagement canadien en matière de développement des normes internationales, et quand cela s'avère nécessaire qu'elle travaille aussi sur des normes canadiennes appropriées.
- Des normes appropriées et acceptées seront essentielles à la mise en place efficace d'une réglementation axée sur la performance.

- Je suis convaincu qu'un nouvel ensemble moderne de cadres et de réglementations SST, de nos directives à jour et d'autres innovations réglementaires axées sur la performance vont améliorer la sécurité, la protection environnementale et la gestion des ressources de nos zones extracôtières tout en augmentant leur efficacité et leur compétitivité.
- Comme l'auditoire le sait si bien, le Projet de loi C-69 va sans nul doute prochainement changer la méthode d'évaluation des développements pétroliers et gaziers extracôtiers ainsi que d'autres projets majeurs, et ce dans tout le Canada.
- Le C-TNLOHE a pris part aux révisions du Projet de loi C-69 conduit par les comités permanents au sein de la Chambre des communes et au Sénat. Lors de nos soumissions devant ces Comités, j'ai expliqué que le C-TNLOHE soutenait les objectifs de la législation en tenant dûment compte de la coordination avec les dispositions co-dirigées de l'Accord atlantique.
- Notre engagement n'a pas changé, et je peux vous assurer que le C-TNLOHE continue aujourd'hui de travailler en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Ressources naturelles Canada, l'OCNEHE et les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et de Nouvelle-Écosse pour assurer que nous sommes prêts à appliquer le Projet de loi C-69 dès sa prise d'effet... et ce peu importe son contenu.
- Nous entendons tous bien les remarques à propos de la codirection, des délais et de la nécessité de protéger notre environnement.
- Steve vous parlera dans quelques minutes de l'évaluation régionale des forages exploratoires extracôtiers de l'est de Terre-Neuve-et-Labrador, en lien avec le Projet de loi C-69.

- Le C-TNLOHE est directement impliqué dans cette initiative; l'un des membres de notre conseil, Wes Foote, copréside le Comité responsable de la surveillance de ce travail très important, et le personnel de notre service des affaires environnementales est également pleinement engagé. Sans cette responsabilité, Wes aurait certainement été présent aujourd'hui.
- En début d'année, le C-TNLOHE et l'ACEE ont conclu un protocole d'entente, octroyant ainsi au C-TNLOHE le rôle de direction de la conformité et de l'exécution des déclarations et conditions de décision de l'ACEE 2012.
- Pour essayer certaines des considérations importantes du Projet de loi C-69, le C-TNLOHE et l'ACEE ont conclu un autre protocole d'entente pour la révision de la proposition de projet d'exploitation de Bay du Nord.
- À mesure que le projet Bay du Nord mené par Equinor et Husky progresse, le C-TNLOHE et l'ACEE travaillent en collaboration pour assurer la livraison à temps des processus de l'Agence d'évaluation environnementale et de la demande d'approbation du plan du C-TNLOHE.
- Notre objectif est l'établissement d'une décharge des responsabilités environnementales et réglementaires respectives qui soit efficace, coordonnée et dans la mesure du possible intégrée et indépendante, en ce qui concerne ce projet.
- Nous sommes engagés à utiliser le résultat de l'évaluation environnementale pour aider à satisfaire et à simplifier les exigences de la révision de notre demande d'approbation de plan.
- Ces dernières années, l'initiative innovante la plus importante mise en œuvre par le C-TNLOHE est le système de régime foncier planifié.
- Nos appels d'offres pour de potentiels permis d'exploration sont sans doute les produits les plus réputés de ce système transparent, multiplace, planifié, et ratifié par les gouvernements.

- Comme vous l'avez entendu hier, notre appel d'offres de 2018 a reçu une offre unique couronnée de succès d'un montant supérieur à 621 millions de dollars. L'année 2018 a aussi reçu l'enregistrement d'une offre cumulative d'un montant supérieur à 1,3 milliard de dollars.
- En avril de cette année, nous avons présenté notre appel d'offres 2019 pour une surface dans les régions sud-est de Terre-Neuve et Jeanne d'Arc. Les parties intéressées ont jusqu'au 6 novembre pour soumettre leurs offres en réponse à cet appel.
- Dans quelques mois, notre plan est de présenter une demande de désignations pour des parcelles dans les régions est de Terre-Neuve et Jeanne d'Arc qui nous aidera à sélectionner les parcelles à inclure dans notre appel d'offres de 2020.
- Pendant que j'en suis à parler du régime foncier, je souhaite éclaircir un point très important, en particulier à l'intention de ceux qui critiquent l'Office. Bien que nous comprenions parfaitement l'importance économique de cette industrie pour la province et le pays, le C-TNLOHE n'en fait pas la « promotion » et n'en défend pas les intérêts.
- Les gouvernements, l'industrie et ses associations sont les mieux placés pour faire la promotion et le marketing de l'industrie, s'ils en voient l'utilité.
- Notre responsabilité pour l'administration du régime foncier ainsi que notre surveillance réglementaire des retombées industrielles ne doivent jamais se confondre avec la promotion de l'industrie.
- Je suis certain que je prêche des convertis en expliquant qu'un approvisionnement local et une communauté de services forts et compétitifs sont dans notre intérêt et nous aident à défendre la forte approbation sociale dont jouit l'industrie de notre province.
- La priorité du C-TNLOHE est de s'assurer que les actuels et nouveaux

exploitants et leurs entrepreneurs ne perdent pas de vue l'importance de maintenir et de renforcer la capacité locale.

- Le mauvais usage des mécanismes d'approvisionnement comme l'ensemble des accords-cadres, le groupage de contrats et des modalités de paiement défavorables appliqués sous couvert de compétitivité ou de synergie ne se conforme pas aux réglementations et n'est pas dans l'intérêt de ceux s'efforçant de s'y plier.
- De telles actions ne cadrent pas avec ce qui m'a été assuré, à savoir la volonté des exploitants et des entrepreneurs de niveau 1 de faire plus que de se plier aux réglementations, mais d'aider à construire la capacité locale.
- Les fournisseurs en approvisionnement local et de services ont effectué des investissements importants pour aider au développement de l'industrie extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Des investissements qui se doivent donc d'être reconnus et respectés.
- Ainsi, lorsque des exploitants et des entrepreneurs songent à exercer l'ensemble des accords-cadres, à grouper des contrats ou à rechercher des synergies auprès de projets internationaux, ils devraient d'abord évaluer si leur démarche va injustement désavantager les retombées locales.
- En retour, les entreprises locales doivent remplir leur part du contrat et rester entièrement concentrées sur leur compétitivité lors des processus d'appel d'offres. Votre aide nous permettra à notre tour de vous venir en aide.
- J'ai hâte de voir les produits et projets s'épanouir à la suite des investissements gouvernementaux et industriels dans le regroupement océanique. D'autres initiatives en recherche et développement ouvrent la voie pour l'industrie locale à des innovations de pointe et leur offre de renforcer la capacité locale et leur compétitivité.

- Il est devenu clair au fil de nos échanges réguliers avec les exploitants et d'autres organismes de réglementation qu'une attention accrue est portée sur la numérisation et les opérations de numérisation, d'automatisation et à distance. Les exploitants et d'autres intervenants de l'industrie mondiale pétrolière et gazière extracôtière se lancent rapidement vers des stratégies de numérisation.
- Au C-TNLOHE, nous reconnaissons fermement la nécessité de suivre l'évolution des innovations en cours au sein de l'industrie que nous réglementons. Nous percevons le potentiel d'améliorations en termes de performance opérationnelle, et nous reconnaissons les défis partagés autour de la formation, de la compétence, des normes, de la gestion des données et de la sécurité des TI.
- Cette année, mon premier objectif est d'assurer que le C-TNLOHE est bien positionné dans cette zone. Parmi d'autres aspects, les financements de notre budget 2019-20 sont consacrés à la modernisation de notre infrastructure numérique et nous travaillons pour « libérer les données » de manière appropriée dans les limites de notre cadre habilitant.
- Il y a deux semaines, j'ai eu l'occasion de me rendre au Royaume-Uni et en Norvège dans le cadre d'une mission gouvernement/industrie/organisme de réglementation en mer du Nord.
- J'ai été frappé par leurs échanges à propos de numérisation qui se concentrent d'abord sur les améliorations à prévoir sur le plan des performances en santé, sécurité, environnement et qualité, puis sur les retombées ajoutées par rapport à l'efficacité et à la réduction des coûts.
- Nous avons aussi récemment accueilli l'Alberta Energy Regulator et la Norway's Petroleum Safety Authority. Au cours de ces deux visites, nous avons échangé sur les défis réglementaires et les opportunités découlant de la numérisation.

- Le C-TNLOHE travaille en collaboration avec Pêches et Océans Canada (MPO) et d'autres acteurs sur un aspect important, à savoir soutenir l'agenda de conservation marine fondé sur des données scientifiques probantes en association avec des mesures de protection à la hauteur des objectifs de conservation.
- Début d'année, le gouvernement fédéral a peaufiné son approche de la conservation marine en établissant notamment des normes pour la protection des zones importantes et sensibles des océans canadiens.
- Cette nouvelle approche a clarifié les types d'activités industrielles autorisés dans les différentes zones protégées. Elle a plus particulièrement établi des normes de protection élevées pour les zones de protection marine contre d'autres mesures de conservation effectives telles que les refuges marins.
- Au C-TNLOHE, nous reconnaissons que notre rôle de responsable de réglementation des activités pétrolières et gazières extracôtières coïncide avec les enjeux gérés par le MPO et les initiatives du gouvernement fédéral en matière de conservation marine.
- En l'état, le C-TNLOHE et le MPO se sont engagés à fréquemment échanger pour s'assurer que les objectifs de nos organismes respectifs sont atteints et pour éviter tout conflit.
- Notre personnel participe aux structures de gouvernance dirigées par le MPO en matière de gestion des océans et apporte sa contribution aux nouvelles initiatives de planification spatiale marine de ce dernier. Il prend aussi part aux réunions scientifiques du MPO liées à « l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin ».
- Nous travaillons aussi avec le MPO pour optimiser le partage de renseignements opérationnels liés au système de régime foncier de l'Office et aux zones fédérales de conservation marine.

- Au C-TNLOHE, nous sommes conscients qu'il est important de travailler en collaboration avec d'autres organismes de réglementation au Canada, mais aussi à l'international.
- Cette année, le C-TNLOHE se concentre pour apporter une large contribution à la direction canadienne du Forum international de la réglementation qui se tient en ce moment même aux Pays-Bas.
- Le Canada, représenté par Stuart Pinks (mon homologue à l'OCNEHE), occupe la fonction de direction du comité de gestion du FIR avec notre soutien et celui de l'Office national de l'énergie.
 - Notre responsable de la sécurité, Paul Alexander, et un certain nombre d'employés affectés au service de la sécurité sont directement impliqués dans la direction canadienne du FIR.
- Je présume que la réunion du FIR se tenant cette semaine va présenter de nouveaux défis aux organismes de réglementation et à l'industrie avec pour objectif d'améliorer notre performance en prévention et en suivi des incidents, renforcer le contrôle des puits et réduire les décharges non autorisées.
- Nous suivrons les efforts locaux menés par l'ACPP et ses membres pour soutenir cet appel à l'action.
- Nous continuons à être actifs et à apprendre d'un autre organisme, l'International Offshore Petroleum Environmental Regulators.
- En mai, des membres du personnel se sont rendus à la Spillcon 2019 en Australie, un rassemblement d'organismes de réglementation, d'industriels et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales pour discuter des causes et de la prévention des déversements de pétrole, de la préparation, de la gestion des ressources et d'autres enjeux en lien.
- Le personnel continue d'être activement impliqué au sein des groupes de travail North Sea Offshore Authorities Forum Wells et Santé et sécurité/intégrité des

biens.

- Nous nous sommes aussi entretenus avec la direction réglementaire de Norvège au sujet du travail que le contrat de partage de production effectue en réponse à l'appel à une supervision plus stricte émanant de la vérificatrice générale de Norvège de janvier.
- Les différentes activités prenant place sur notre zone extracôtière requièrent bien plus que des approbations réglementaires. La confiance et le soutien du public sont aussi nécessaires.
- Le C-TNLOHE n'émet ni approbation sociale ni vérification à leur encontre. Toute personne impliquée dans l'industrie hydrocarbure extracôtière a un rôle à jouer pour s'assurer du maintien de la confiance du public.
- Les organismes de réglementation ne doivent pas être épargnés de l'examen du public et le C-TNLOHE fait l'objet d'attentes élevées et de normes mondialement reconnues.
- Notre histoire se compose d'un personnel hautement-compétent et expérimenté qui offre de fortes surveillances transparentes et ouvertes aidant à prévenir les incidents. Nous n'hésitons pas à utiliser, lorsque cela est nécessaire, une gamme d'instruments d'enquête et d'exécution.
- Nous souhaitons être plus proactifs dans nos échanges avec les groupes de pêche, d'autres organisations non gouvernementales, des groupes autochtones et le grand public pour des raisons de transparence et d'engagement et en soutien à une prise de décision fondée sur des données scientifiques probantes.
- Le grand public souhaite de plus en plus débattre avec les décideurs à propos de sujets importants pour la population, avec un intérêt grandissant pour le climat, la santé des océans, la gestion des ressources naturelles et la transition pour réduire le carbone au profit de sources d'énergies renouvelables.

- La manière dont nous donnons satisfaction aux questions du public dépend de la confiance que porte ce dernier aux organismes de réglementation, aux gouvernements et à l'industrie.
- Avant de partir, je souhaite mentionner une conférence en matière de sécurité qui se tiendra le mois prochain.
- Le C-TNLOHE et la Memorial University's Centre for Risk, Integrity and Safety Engineering, plus connue sous le sigle C-RISE, s'associent pour accueillir le 4^{ème} atelier/symposium à l'auberge Holiday Inn de St. John's les 15 et 17 juillet.
Cette année, le thème est : « Gestion sécurisée et intègre des opérations en environnements hostiles : Risques, fiabilité et résilience », avec une attention particulière aux réglementations axées sur la performance.
- Je vous invite à consulter la page web de la conférence et à vous inscrire en ligne. Vous trouverez le lien de la conférence sur notre page d'accueil.
- Pour conclure, j'ai hâte de voir les changements qui attendent l'industrie et le C-TNLOHE, et je me réjouis d'avoir l'occasion de continuer à contribuer à cette surveillance réglementaire mondiale.
- Avec toujours en tête la sécurité et la protection de l'environnement, nous poursuivons notre travail avec les gouvernements et bien d'autres acteurs pour améliorer la compétitivité de nos régions extracôtières, construire la capacité locale et renforcer la confiance du public.
- C'est une grande responsabilité, mais aussi une série de défis que le C-TNLOHE est prêt à relever.
- Je vous remercie de votre attention et je répondrais volontiers à toutes vos questions.